

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
nomination du Recteur de l'Université de Liège**

**A.Gt 06-07-2005**

**M.B. 06-09-2005**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, notamment les articles 6, 14, 15, et 46, modifiés par les lois des 6 juillet 1964, 22 avril 1965, 24 mars 1971, 2 août 1974, 4 janvier 1989 et par les décrets du 27 décembre 1993, du 31 mars 2004 et du 4 mai 2005;

Vu l'arrêté royal du 23 octobre 1967 portant règlement général des universités et des centres universitaires de l'Etat, notamment l'article 14;

Vu la liste de trois candidats présentés par le Conseil académique de l'Université de Liège en séance du 2 mai 2005,

Arrête :

**Article unique.** - M. Bernard Rentier, Professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, est nommé Recteur de l'Université de Liège pour un terme de quatre ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Bruxelles, le 6 juillet 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

